



Éducation morale et civique : de nécessaires débats

Pierre Kahn présente le projet de programme d'enseignement moral et civique soumis à la consultation des enseignants et dont la mise en place est prévue pour la rentrée 2015. Soucieux de rénover une culture morale et civique inscrite dans les problématiques de nos démocraties contemporaines, Pierre Kahn détaille les valeurs et domaines qui président à une morale qu'il qualifie de délibérative tout en répondant aux interrogations des enseignants. Qu'est-ce qui change par rapport à 2008 ? Quel volume horaire ? Le débat réglé est-il réintroduit ?

Leur morale et la nôtre

L'enseignement de la morale et l'éducation à la citoyenneté revêtent « des configurations extrêmement variables d'un pays à l'autre » indiquait en 2003 le Rapport de la mission sur l'enseignement de la morale laïque. Dans chacun des sept pays où il a été observé, cet enseignement vise l'autonomie et le développement de l'esprit critique. Certains pays ont intégré des pratiques délibérative et d'autres essaient de rendre les élèves acteurs. Ainsi, le système belge dispense des « *cours philosophiques* » destinés à permettre aux élèves « *de résoudre des problèmes moraux par la confrontation des idées et l'exercice de l'esprit critique* ». En Allemagne coexistent trois enseignements (religieux, d'éthique et à la citoyenneté) qui « *privilégient le débat comme outil de construc-*

tion du savoir ». Depuis 2008 tous les élèves québécois réfléchissent sur les questions éthiques et pratiquent le dialogue une heure par semaine. En Grande-Bretagne, l'éducation à la citoyenneté privilégie les activités de groupe et permet aux élèves de prendre des responsabilités. En Italie, coexistent aussi un enseignement religieux et une éducation à la citoyenneté qui porte essentiellement sur le respect du droit mais qui présente aussi l'originalité de faire participer les élèves à des grands projets civiques. En Suisse, l'éducation à la citoyenneté se distingue de l'enseignement religieux et les élèves sont consultés avant la prise de certaines décisions. En 2006, l'Espagne introduit pour la première fois un enseignement d'éducation à la citoyenneté mais son contenu fait encore l'objet de vifs débats politiques.



© MIRA / NABA

« Un enseignement moral et civique pour la démocratie »

PIERRE KAHN

Professeur des universités en sciences de l'éducation à l'université de Caen Basse-Normandie (ESPÉ), Pierre Kahn est responsable du groupe d'experts chargé auprès du Conseil Supérieur des Programmes de concevoir les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique. Ses travaux portent sur l'histoire de l'école républicaine. Il a notamment dirigé, avec Daniel Denis, L'École républicaine et la question des savoirs : enquête au cœur du « Dictionnaire de pédagogie » de Ferdinand Buisson, (CNRS, 2003) et publié La Laïcité (Le cavalier Bleu, 2005).

Qu'est-ce que ce projet de programme d'enseignement moral et civique apporte de nouveau ?

PK. Il rejoint d'abord un objectif très traditionnel de l'école qui s'est toujours préoccupé de morale et de civisme. Mais la première nouveauté est que l'enseignement civique et moral (ECM) ne concerne pas seulement les savoirs-types mais aussi la formation de l'individu. Il s'agit d'un enseignement, qui part de situations d'apprentissages et qui vise l'acquisition de compétences et de connaissances. À l'époque de Jules Ferry, cet enseignement ne concernait que l'école primaire mais maintenant il parcourt l'ensemble de la scolarité. Ce qui constitue une deuxième nouveauté. Enfin, troisième originalité, son contenu insiste beaucoup sur ce qui est de l'ordre de l'argumentation. C'est dans une très large part une morale délibérative.

Quelles sont les grandes valeurs que cet enseignement transmet ?

PK. Il y a un certain nombre de valeurs à transmettre, comme la nécessaire empathie envers autrui, le respect des règles, la tolérance réciproque... Mais l'enjeu réside aussi dans les modalités de cette transmission. Enseigner des valeurs ne signifie pas forcément les transmettre de façon

dogmatique ou magistrale. C'est pourquoi le projet défend les vertus de la discussion, du règlement pacifique des conflits, de recherche du consensus. Comme pour d'autres domaines d'enseignement il y a des savoirs à transmettre mais aussi des procédures.

« Un enseignement, qui part de situations d'apprentissages. »

C'est pourquoi le projet distingue « connaissance », « compétence » et « exemples de mise en œuvre ».

« Enseignement moral »... Ce n'est pas un peu archaïque ?

PK. C'est un réel problème. D'une certaine façon, ce sentiment marque les échecs de l'instruction morale telle qu'elle était prévue dans les programmes de 2008 avec son approche par maximes. Nombre d'enseignants y ont vu quelque chose qui ressemblait aux anciennes leçons de morales. Le projet que nous présentons essaie de ne pas tomber dans cette ornière. Notamment en insistant sur les aspects délibératifs tout en reconnaissant qu'il y a un pluralisme des croyances. C'est une originalité qui ne relève pas de notre programme mais de nos sociétés contemporaines.

« On se scandalise, on s'enthousiasme... Il y a des émotions morales. »

Quelles sont les grands domaines de la culture morale et civique ?

PK. Il nous a semblé qu'il y avait d'abord un domaine qui relevait de la sensibilité. Nos réactions morales sont aussi des réactions sensibles. On se scandalise, on s'enthousiasme... Il y a des émotions morales. Mais d'autres émotions ne sont pas immédiatement morales et il faut les travailler avec les élèves. Un autre grand domaine est celui de la norme et des règles. Le troisième domaine est celui du jugement moral. Tout ce qui est de l'ordre de la morale délibérative, de la discussion est ici particulièrement important. Enfin, le quatrième domaine est celui de l'engagement. C'est essentiellement un souci de clarification. Il nous a semblé utile pour les enseignants qu'ils sachent à quel type de registre leur enseignement correspond.

Le débat réglé est réintroduit ?

PK. C'est ce type de pédagogie que nous préconisons. Sans empiéter sur la liberté pédagogique des enseignants je pense qu'il doit y avoir un accord entre la forme et le contenu. Comment développer la culture du jugement sinon en recourant au débat réglé, à la discussion philosophique, à

des mises en situation collectives ? Comment enseigner la règle et le droit sinon en faisant participer les élèves à l'élaboration des règles, en pratiquant les conseils d'élèves ?

Quel temps hebdomadaire faut-il lui dédier ?

PK. Cette question ne relève pas directement du CSP mais je souhaite qu'il dispose d'une plage horaire spécifique. Ce n'est pas un enseignement qui peut se faire un peu partout, en transversalité, même si cette position a parfois été défendue. Aujourd'hui, on s'oriente vers 1h hebdomadaire d'EMC en élémentaire.

Ce programme peut-il espérer voir vraiment le jour ?

PK. Il ne s'agit que d'un projet. Le CSP est une instance autonome qui a la liberté de publier, mais ses propositions demeurent des propositions. Par ailleurs, ces textes vont être soumis à la consultation des enseignants et d'autres groupes travaillent actuellement sur les programmes de l'ensemble des domaines du socle. Tout ceci peut amener des réajustements ou des modifications, notamment sur les contenus. Enfin, une fois que le texte sera publié, il devra être complété par des documents d'accompagnement et des ressources et il faudra que soient mises en place des formations très précises pour permettre à l'ensemble des enseignants d'assumer l'ECM. **PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT MARTINEZ**